

## Avis de consultation

### **Projet de modification du règlement intitulé Norme canadienne 44-101, *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* et de l'Annexe 44-101A3, *Prospectus simplifié***

#### **Introduction**

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient aux fins de consultation le projet de modification du règlement intitulé Norme canadienne 44-101, *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié* (le « règlement »). Nous publions également aux fins de consultation des modifications des annexes et de l'instruction complémentaire.

Au Québec, le projet de règlement équivaut à un projet de règlement de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Ce projet de règlement ne pourra être édicté ou soumis pour approbation au ministre des Finances avant l'expiration d'un délai de 90 jours pour présenter des observations, à savoir le 29 avril 2004. Toute personne peut, avant le 29 avril 2004, transmettre des observations sur le projet à la personne mentionné à la rubrique « Consultation » du présent avis.

#### **Objet et contexte**

Sous réserve des approbations ministérielles, le *Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* (le « Règlement 52-107 ») entrera en vigueur le 30 mars 2004. Le Règlement 52-107 permet dans certains cas que les états financiers soient établis conformément à des principes comptables généralement reconnus étrangers et vérifiés conformément à des normes de vérification généralement reconnues étrangères. Or le règlement exige que tous les états financiers soient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus canadiens et vérifiés conformément aux normes de vérification généralement reconnues canadiennes. Par conséquent, nous proposons de le modifier pour l'harmoniser avec le Règlement 52-107.

#### **Résumé de projet de modification du règlement**

Le projet de modification :

- met à jour les définitions du règlement;
- supprime toute mention des sujets traités par le Règlement 52-107;
- remplace essentiellement la partie 7 du règlement, qui porte sur les principes comptables, les normes de vérification, les rapports de vérification et les autres questions concernant les états financiers, par un renvoi au Règlement 52-107.

#### **Autres solutions envisagées**

Aucune autre solution n'a été envisagée.

#### **Documents non publiés**

Aucun rapport, étude ou autre document non publié n'a été utilisé pour élaborer le projet de modification du règlement.

## Consultation

Nous invitons les intéressés à nous faire parvenir leurs commentaires sur le projet de modifications du règlement et de l'instruction.

Veillez présenter vos commentaires par écrit avant le **29 avril 2004**. Si vous n'envoyez pas vos commentaires par courriel, veuillez les accompagner d'une disquette les contenant (format Word pour Windows).

Adressez vos commentaires aux membres des ACVM suivants :

Alberta Securities Commission  
British Columbia Securities Commission  
Saskatchewan Financial Services Commission  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
Direction de l'administration des valeurs mobilières, Nouveau-Brunswick  
Office of the Attorney General, Securities Division, Île-du-Prince-Édouard  
Nova Scotia Securities Commission  
Securities Commission of Newfoundland and Labrador  
Registraire des valeurs mobilières, Ministère de la Justice, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
Registraire des valeurs mobilières, Corporate Affairs, Community Services, Gouvernement du Yukon  
Registrar of Securities, Department of Justice, Government of Nunavut

Envoyez vos commentaires aux deux adresses suivantes, et ils seront distribués aux autres membres.

Denise Brosseau, secrétaire  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
Tour de la Bourse  
800, square Victoria  
C.P. 246, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courriel : [consultation-en-cours@cvmq.com](mailto:consultation-en-cours@cvmq.com)

John Stevenson, Secretary  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
20 Queen Street West  
19<sup>th</sup> Floor, Box 55  
Toronto (Ontario) M5H 3S8  
Télécopieur : (416) 593-2318  
Courriel : [jstevenson@osc.gov.on.ca](mailto:jstevenson@osc.gov.on.ca)

Vos commentaires ne seront pas confidentiels car la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

## Questions

Pour toute question, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Rosetta Gagliardi  
Conseillère en réglementation  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
Téléphone : (514) 940-2199, poste 2405  
Courriel : rosetta.gagliardi@cvmq.com

Sylvie Anctil-Bavas  
Spécialiste de l'expertise comptable  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
Téléphone : (514) 940-2199, poste 2402  
Courriel : sylvie.anctil-bavas@cvmq.com

Eric Boutin  
Analyste  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
Téléphone : (514) 940-2199, poste 4447  
Courriel : eric.boutin@cvmq.com

Carla-Marie Hait  
Chief Accountant, Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : (604) 899-6726 ou (800) 373-6393 (en Colombie-Britannique ou en Alberta)  
Courriel : chait@bcsc.bc.ca

Michael Moretto  
Associate Chief Accountant, Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : (604) 899-6767 ou (800) 373-6393 (en Colombie-Britannique ou en Alberta)  
Courriel : mmoretto@bcsc.bc.ca

Fred Snell  
Chief Accountant  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : (403) 297-6553  
Courriel : fred.snell@seccom.ab.ca

Mavis Legg  
Manager, Securities Analysis  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : (403) 297-2663  
Courriel : mavis.legg@seccom.ab.ca

Charlotte Howdle  
Securities Analyst  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : (403) 297-2990  
Courriel : charlotte.howdle@seccom.ab.ca

Bob Bouchard  
Director, Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Téléphone : (204) 945-2555  
Courriel : bbouchard@gov.mb.ca

Bill Slattery  
Deputy Director, Corporate Finance and Administration  
Nova Scotia Securities Commission  
Téléphone : (902) 424-7355  
Courriel : slattejw@gov.ns.ca

Laura Moschitto  
Chief Accountant's Office  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : (416) 593-8217  
Courriel : lmoschitto@osc.gov.on.ca

Ian McIntosh  
Deputy Director, Corporate Finance  
Saskatchewan Financial Services Commission – Securities Division  
Téléphone : (306) 787-5867  
Courriel : imcintosh@sfsc.gov.sk.ca

Le texte des projets de modification du règlement est reproduit ci-après ou peut être consulté sur les sites Web des membres des ACVM.

**Le 30 janvier 2004**